

Grille d'analyse des projets concertés locaux et intermunicipaux

Projet soumis au Fonds de développement rural

NATURE DU PROJET

1. Originalité du projet par rapport à ce qui se déroule déjà sur le territoire de la MRC Rimouski-Neigette et dans sa ruralité.	/ 5
2. Le projet s'inscrit-il dans les planifications locales concernées ou un défi majeur identifié par le milieu (ex. Plans d'action de la MRC, des municipalités, des organismes communautaires, du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, etc.)?	/ 5
SOUS-TOTAL	/ 10

MOBILISATION ET ENGAGEMENT DU MILIEU

3. Le porteur du projet investit-il des ressources financières, matérielles ou humaines dans le projet?	/ 5
4. La municipalité ou la corporation de développement contribue-t-elle au projet (financement, ressources humaines, prêt d'équipements, etc.)?	/ 10
5. Le projet mobilise-t-il d'autres intervenants locaux , des bénévoles ou des organismes provenant d'autres horizons pour générer un processus de concertation et de partenariat?	/ 5
6. Le projet favorise-t-il la démocratie citoyenne , l' engagement citoyen et la prise en charge par le milieu de son développement?	/ 5
SOUS-TOTAL	/ 25

RETOMBÉES POUR LE MILIEU

7. Le projet générera-t-il des retombées structurantes pour le développement du milieu proportionnellement au montant demandé ?	/ 20
8. Est-ce que le projet aura des impacts positifs sur le plan social, économique et environnemental prévisible ? (Par exemple : qualité de vie, équité, rétention citoyenne, attractivité du milieu, aménagement durable, protection de l'environnement, protection du patrimoine, accès au savoir, amélioration de l'offre de loisirs, efficacité économique, mixité et complémentarité, etc.)	/15
9. Le projet dote-t-il le milieu d'une structure qui a un effet multiplicateur sur d'autres activités du milieu ?	/ 5
SOUS-TOTAL	/ 40

FAISABILITÉ DU PROJET

10. Le promoteur démontre-t-il qu'il met en place les atouts pouvant mener à la pérennité du projet (compétences / forces / partenariats / stratégies)?	/ 10
11. Le promoteur démontre-t-il qu'il a la capacité financière de réaliser le projet?	/ 5
12. Le projet du promoteur est-il réaliste (échéances de réalisation, structure financière, objectifs du projet, résultats et impacts souhaités, etc.)?	/ 5
13. Les sources de financement habituellement disponibles pour ce genre de projet ont-elles été identifiées ou sollicitées? Contribuent-elles de façon à donner un effet levier maximal au montant qui serait consacré par le Fonds de développement rural?	/ 5
SOUS-TOTAL	/ 25

BILAN

TOTAL <i>Le projet obtient entre 60 et 74 points : AVIS FAVORABLE</i> <i>Le projet obtient 75 points ou plus : AVIS TRÈS FAVORABLE</i>	/ 100
POINTS BONIS 14. Élément additionnel à prendre en compte pour justifier l'octroi de points bonis :	/ 5
15. Le projet implique-t-il plusieurs municipalités? <i>2 municipalités = 4 pt ; 3 municipalités = 8 pt ; 4 municipalités et plus = 12 pt</i>	/ 12

COMMENTAIRES À FAIRE PARVENIR AU PROMOTEUR :